

Autocollants islam assassin : Christine Tassin relaxée en appel

écrit par Christine Tassin | 28 mai 2020



Cela se fête ! Champagne obligatoire ce soir.

Je n'ai pas encore les attendus, je reviendrai sur le côté juridique quand je les aurai, dans quelques jours, mais c'est une excellente nouvelle pour la liberté d'expression, pour les islamophobes, pour moi et pour Maître Pichon qui a été, comme d'habitude, exceptionnel.

.

J'avais été condamnée en première instance à 8 000 euros d'amende et dédommagements des parties civiles après un procès ubuesque à couteaux tirés entre la Présidente et moi... Si on dit que cette Présidente est une ancienne du cabinet de Taubira, on comprend bien des choses. Ce fut un procès haut en couleurs à conserver dans les annales. Voici 3 courts compte-rendus pour ceux qui n'y étaient pas.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/04/11/islam-assassin-audience-de-christine-tassin-sous-haute-tension-qui->

[assassine-qui/](#)

<http://resistancerepublicaine.com/2019/04/10/islam-assassin-pour-la-mediocre-orly-rezlan-avocate-du-mrap-nous-serions-des-extremistes-sionistes/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/04/13/proces-christine-tasin-ce-regime-est-aussi-dangereux-que-celui-de-petain/>

.

En mars dernier, donc a eu lieu l'appel, dans une atmosphère tout à fait différente de celle de la première instance. Les juges et notamment Madame Sautereau, la Présidente, avaient bien fait leur boulot. Sans agressivité, sans provocation, ils ont été à l'écoute, posant des questions, prenant le temps de comprendre ma démarche, ce que je reproche à l'islam, pourquoi je trouve normal de dire "islam assassin" et "islam" dehors, mon histoire avec l'islam...

<https://resistancerepublicaine.com/2020/03/13/mrap-licra-parquet-a-christine-tasin-touche-pas-a-lislam/>

<https://resistancerepublicaine.com/2020/03/13/islam-lhypocrisie-dorly-rozlan-et-nicolas-verly-avocats-mrap-et-licra/>

.

C'est donc une victoire très importante qui a eu lieu ce jour.

-Victoire pour la liberté d'expression. En ces temps de loi Avia, le tribunal reconnaît qu'on a le droit de dire ce qu'est l'islam, qu'on a le droit de le traiter d'assassin. Le tribunal nous dit, très clairement, que nous avons le droit de critiquer l'islam, comme nous avons le droit de critiquer le christianisme, le mondialisme, le communisme, le macronisme. Et cela malgré les tentatives des islamistes (notamment le CCIF) et autres "droidelhomistes" d'interdire de fait la critique de l'islam en nous accusant de penser "les

musulmans" lorsqu'on parle d'islam. Ce procès était très important ; si je l'avais perdu, la jurisprudence judiciaire aurait conduit à la restauration du délit de blasphème, ni plus ni moins. Soit un bond en arrière vertigineux dans l'histoire de notre émancipation des religions. On sait que les pays musulmans s'activent depuis des années à cette restauration, et notamment auprès de l'ONU. Déboutés officiellement en 2011, ils continuent en essayant à nouveau régulièrement mais surtout en imposant la pénalisation de la critique de l'islam en Europe, grâce à des juges dhimmis et des associations droidelhommistes liberticides.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/04/03/le-pakistan-de-mande-une-fois-de-plus-a-lonu-de-classer-comme-terroristes-les-anti-islam/>

-Victoire pour les islamophobes, confortés dans leurs droits et pouvant dorénavant s'appuyer sur cette jurisprudence quand ils sont/seront devant la 17ème chambre. Oui on a le droit de critiquer l'islam, et quand on dit islam ça ne veut pas dire musulmans. D'ailleurs, j'avais omis cette question au tribunal. Si, à chaque fois qu'on veut parler de l'islam on ne le peut pas de peur d'être accusé "d'incitation à la haine" contre les musulmans, quel mot faut-il employer à la place d'islam ??? Il n'y en a pas, sauf la périphrase "religion musulmane"... au nom de quoi devait-on s'interdire de prononcer le mot islam ? Sauf à imaginer que les non musulmans n'auraient même plus ce droit.

-Victoire pour moi. Le tribunal reconnaît ma bonne foi et mon droit de critiquer l'islam, sans autre arrière-pensée que de défendre notre pays et nos lois contre ce système totalitaire. C'est une bonne chose pour les procès à venir, puisque l'on examine votre situation aussi en fonction de vos éventuelles condamnations. Si vous avez déjà été condamné... c'est un mauvais message. A la fois parce que cela conforte les juges que l'on n'est pas tout blanc, et aussi

parce que, considérant qu'il y a récidive, les juges tapent dur...

Reste à découvrir les arguments des juges qui m'ont relaxée... dans quelques jours quand mon avocat aura pu récupérer les attendus du procès.